

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2018.13 du 26 mars 2018 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : SSAK1830586S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2018-04 du président de l'Établissement français du sang du 26 mars 2018 nommant Mme Marie-Emilie JEHANNO aux fonctions de directrice générale ressources et performance de l'Établissement français du sang;

Vu la décision n° N 2018-05 du président de l'Établissement français du sang du 26 mars 2018 nommant M. François HEBERT aux fonctions de directeur général chaîne transfusionnelle, thérapies et développement de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

Mme Marie-Emilie JEHANNO, directrice générale ressources et performance de l'Établissement français du sang, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 28 avril au 8 mai 2018 inclus.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Emilie JEHANNO, M. François HEBERT, directeur général chaîne transfusionnelle, thérapies et développement, reçoit délégation de signature aux mêmes fins.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 26 mars 2018.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS